

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 JANVIER 2012

ETAIENT PRESENTS :

M. BENAS, Maire ; Mme MARCHAND, M. CHEMINADE, Mme DE LA BOUILLERIE, M. RICHARD, Mme CHAUVEAU, Mme LAVAUD-ANGLICHEAU, M. KLING, Adjoints ; M. DARLING, Mme MORTEAU, M. GUERITAUULT, Mlle PAGE, Mme MOUSSEAU, Mlle POIRIER, M. PROUX, M. HUCAULT, Mme DENECHAUD, M. PILOT, Mlle LANDRE, Mme BOILAIVE, M. DAZAS, Mme GIANANTI, Mlle DUBOIS, M. LANTIER, M. FORTIN.

ABSENTS ET EXCUSES :

M. ERAGNE, Mme PLOUS, M. KREMER, M. SALMON.

Pouvoir de M. Jean-Paul ERAGNE à M. Jean-Claude CHEMINADE.

Pouvoir de M. Guy KREMER à Mlle Anita POIRIER.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 Décembre 2011 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. Alexandre HUCAULT est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des questions suivantes :

- ✓ Débat d'orientations budgétaires (pages 34, 53 et 57)
- ✓ Lancement des consultations pour les missions d'assistance économique
- ✓ Mission d'étude pour l'aménagement de la tranche 1 du Viennois
- ✓ Don du reliquat de la braderie organisée par la Médiathèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la modification de ces questions.

M. BENAS

Avant de passer au Débat d'Orientations Budgétaires, je salue la présence de Mme CHATTON. La séance sera essentiellement consacrée au D.O.B.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

Dossier remis à chaque Conseiller Municipal

M. BENAS

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Notre séance de ce soir sera essentiellement consacrée au débat d'orientations budgétaires. Et je veux dire d'emblée que je considère comme important que notre assemblée délibérante puisse débattre, échanger autour de ces questions qui sont, chacun le mesure, essentielles.

Le débat qui nous rassemble entend éclairer l'élaboration de notre budget qui interviendra dans quelques semaines. Il s'agit de prendre acte du contexte économique et financier qui s'impose à nous et, collectivement, d'en confronter les conséquences aux objectifs de notre collectivité afin de bâtir le budget municipal 2012.

Le contexte dans lequel s'élabore le budget 2012 est particulièrement difficile, avec le gel des dotations d'Etat et la perte de « nos » leviers fiscaux et financiers qu'étaient la taxe professionnelle et la taxe d'habitation.

Depuis la réforme des finances locales, mise en œuvre en 2011 pour les collectivités, le « panier » de ressources fiscales alloué aux communes est très différent de celui accordé aux départements et aux régions.

Nous conservons en effet un pouvoir sur les taux de fiscalité. Les communes perçoivent désormais ce qui reste de l'ancienne TP, c'est-à-dire la contribution foncière des entreprises (partie correspondant à l'immobilier de l'ancienne TP) ; une partie de la taxe foncière, désormais partagée uniquement avec les départements et toute la taxe d'habitation. Cela implique une vraie maîtrise des dépenses publiques pour que la pression fiscale municipale ne porte pas atteinte au pouvoir des ménages.

Solidarité, dynamisme et rigueur seront les maîtres mots du futur budget sur lequel nous travaillons.

Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre de notre projet municipal, qui vise à assurer le développement de notre commune à plus long terme.

Je vous propose, à l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires, d'envisager les choses sur le long terme en ébauchant les grandes lignes de ce que pourrait être la stratégie financière de la commune dans les années à venir.

Un budget, porteur d'engagements pour le territoire, ne peut en effet être, chaque année, bâti au gré des circonstances du moment, même s'il se doit de les prendre en considération.

Nous avons ainsi la ferme volonté de stabiliser ce montant de la dette. Nous souhaitons également ne pas faire peser plus sur la population la fiscalité, qui n'est pas une variable d'ajustement de nos politiques.

Voilà, en quelques mots, les grandes lignes que je soumets à votre réflexion pour ce débat que je souhaite fructueux.

Mme CHATTON (p.22) : En 2012, c'est la première année où on va avoir le potentiel fiscal modifié. On va être complètement basé sur la nouvelle imposition.

Mme CHATTON (p.27) : Il va y avoir une modification sur les amortissements. Les cessions de crédits-baux pour l'euro symbolique sont considérées comptablement comme des subventions à l'entreprise et les subventions sont amortissables sur 5 ans. La réforme prévoit de passer ces amortissements à 15 ans. J'attends confirmation que cette règle est bien applicable aux crédits-baux. Quoi qu'il en soit, elle ne sera applicable que sur les futures cessions et pas sur celles de 2011.

M. BENAS

Le DOB ne se vote pas, c'est un échange. Je propose qu'on approuve ce soir le taux d'imposition.

M. DAZAS

J'étais absent lors de la commission affaires générales et je me suis fait excuser. Je crois qu'à la sortie de cette réunion, l'ensemble des participants était favorable à 0,5 %. C'est peu, c'est vrai, ça représente 17 400 €. Mon sentiment, c'est d'afficher 0 %. En plus, je voudrais être cohérent, car lors de la réunion à la CCPL, j'ai approuvé le vote de 0 %, donc je souhaite proposer la même chose. Il y a déjà une augmentation des bases de 1,8 %. Je pense que psychologiquement pour les Loudunais, ça me semble raisonnable de ne pas les marteler un peu plus. Cette décision concerne l'ensemble du groupe.

Mme GIANANTI

Après discussion, j'ai décidé de suivre l'avis de Joël car il m'a convaincue. Et comme je l'avais dit, je n'ai pas de compétences particulières en matière de budget. De prime abord, on peut se dire que 0,5 % ce n'est pas grand-chose, mais après réflexion, on peut trouver d'autres solutions qu'une augmentation de 0,5 %.

M. LANTIER

Je ne suis pas un adepte du 0 %, car je ne veux pas qu'après il y ait des coups de bâton pour mettre 15 %. Maintenant, il faut prendre en compte aussi la situation du territoire et ce qui se passe au niveau des autres collectivités, comme la CCPL à laquelle nous appartenons et pour laquelle les Loudunais mettent aussi la main au porte-monnaie. Comme le dit Joël, la différence est de 17 000 €. Je pense qu'aujourd'hui, après avoir pris le temps d'étudier les documents, car en commission affaires générales on nous donne les documents à 20h pour donner un avis à 20h45, je n'ai pas les compétences pour étudier tous les tableaux aussi rapidement, ce que j'ai pu faire depuis la commission, je pense qu'aujourd'hui, la situation du Loudunais est loin d'être favorable. Il y a des problèmes comme le gel des dotations de l'Etat, le financement des collectivités locales qui sont nos partenaires financiers, comme les autres collectivités qui sont nos partenaires, notamment à cause de la disparition de Dexia. Tout ça me porte à dire que ça aurait été de bon augure de proposer une augmentation des taux de 0 %, de manière exceptionnelle pour 2012, sachant qu'il y a déjà 1,8 % d'augmentation des bases. On pourrait faire glisser quelques études ou travaux sur quelques années pour pouvoir compenser ces 17 000 €. On montrera à nos concitoyens que nous sommes dans une démarche d'effort de gestion de la collectivité. Donc je m'oriente vers 0 %.

M. FORTIN

Je suis de l'avis de mon collègue. Naguère, vous pensiez faire un geste fort pour les industriels en n'augmentant pas le prix de l'eau industrielle, faites le même effort en direction des concitoyens, ils en seront ravis.

M. BENAS

Il ne faut pas comparer les tarifs de l'eau non potable et les impositions. On n'est pas sur les mêmes champs. Je trouve dommage que les avis changent entre la commission affaires générales et le conseil municipal, mais je respecte vos différences d'avis. Je vais reprendre ce que j'ai dit lors de la commission affaires générales. Le fait d'augmenter les taux ne veut pas dire qu'on ne fait pas d'efforts de gestion. Les leviers sont multiples. Les recettes sont rigides, une augmentation de 0,5 % en 2008 ça équivaldrait aujourd'hui à 3 %. Dans le même temps, on baisse les charges de gestion, de personnel, de carburants. Il faut être sur plusieurs axes. Un impôt n'est pas juste si on n'investit pas. En période de crise, on a investi 10 millions d'euros. Ce sont les collectivités qui donnent du travail aux entreprises qui emploient des Loudunais. Il faut avoir un regard à long terme, sur la programmation pluriannuelle et à partir de là on bâtit un budget. Vous pouvez aussi vous dire que 17 000 € divisé par 7 000 personnes sur un an, c'est rien, tout en conservant la capacité d'investir. Je reste sur ma position de la commission affaires générales. Je ne vais pas partir sur des comparaisons de budget ni sur des hausses de fiscalité. Il vaut mieux rester sur des taux corrects et progressifs qu'une seule augmentation à 10 %. J'ai discuté avec ma majorité, si on respecte les analyses du trésor public pour préserver la collectivité, il faudrait faire beaucoup plus que 0,5 %. Mais chacun prend ses responsabilités. Je propose de passer au vote, je propose 0,5 %.

M. FORTIN

Monsieur le Maire, malgré mes médiocres compétences en matière de budget, je sais bien que les tarifs ne sont pas comparables à la fiscalité. C'était simplement dire que vous avez été capable de faire un geste en direction d'une catégorie de contribuable, vous pouvez en faire une en direction d'une autre catégorie.

Mme MARCHAND

On ne s'est pas revu depuis la commission affaires générales, on n'en a pas reparlé depuis en réunion d'adjoints. Est-ce que c'est vraiment nécessaire de voter aujourd'hui ? On n'en a pas reparlé après, c'est ça qui me gêne. Un débat c'est un échange.

M. BENAS

On a eu une discussion, je pense qu'on est cohérents. On va tester notre cohérence.

Mme MARCHAND

Je vote pour, mais je regrette qu'on n'en ait pas rediscuté en réunion d'adjoints.

Mme LAVAUD

Je vote contre pour les mêmes raisons que Joël et Pierre.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 20 voix « pour » et 7 voix « contre », émet un avis favorable sur une augmentation des taux d'imposition de 0,5 %. Les taux d'imposition seront les suivants pour l'année 2012 :

✓	Taxe d'habitation	:	24.68 %
✓	Foncier bâti	:	19.51 %
✓	Foncier non bâti	:	45.87 %
✓	Cotisation foncière	:	22.21 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2012

Suite à la réception des associations par le Maire et les adjoints, le montant global des dossiers de demandes de subventions s'élèverait à la somme de 200 260 € (dont 3 500 € CCAS).

VOIR ANNEXE 1

M. FORTIN

Les subventions représentent un total très important. Je n'ai pas le loisir de participer aux rencontres avec les responsables d'associations. Je suis trésorier d'une association de quartier et on nous a demandé de remplir un dossier très complet, notamment sur nos avoirs en banques. Toutes les associations fournissent-elles le même document, y compris les éléments bancaires ?

M. BENAS

Oui, mais si elles ne le fournissent pas, la somme est bloquée. Concernant les éléments bancaires, on n'a certainement pas toujours communication de tous les comptes.

M. FORTIN

C'est fâcheux.

M. BENAS

On fait appel à la responsabilité des associations. Je pense qu'il y a un effort considérable en direction du tissu associatif, force vive de Loudun. On est dans cette stratégie de diminution.

M. FORTIN

Il s'agit de deniers publics, il faut appliquer la laïcité. Il y a trois associations caritatives, mais une de plus que les deux autres réunies.

M. BENAS

Ca a été une discussion au CCAS et on a demandé à s'aligner sur les autres associations. On va équilibrer cela, même si il y a le poids de l'histoire.

Mme MARCHAND

Pour DYNAMOB, on avait dit 500 € et non pas 2 500 €.

M. BENAS

On peut mettre la somme en provision en attendant la réunion avec DYNAMOB.

Mme CHAUVEAU

Il faudra voter globalement ce soir et donc refaire une modification par la suite.

M. LANTIER

J'ai deux commentaires. On donne de plus en plus aux associations sociales. La situation se dégrade, 0 % d'impôt me semblait justifié. Aussi, pour l'aquarium, il faudrait réfléchir à une autre formule, pourquoi ne pas le reprendre en emploi municipal, en charges de personnel.

M. BENAS

On avait évoqué cette éventualité en commission affaires générales, mais il faut être prudent sur l'augmentation de la masse salariale. La partie sociale augmente. C'est triste que les besoins augmentent, mais c'est bien que la ville y réponde. Si la ville peut continuer à répondre à ces besoins tout en continuant à investir, ça passe par la fiscalité. C'est le cas du chantier d'insertion qui n'a pas existé en Loudunais depuis des années. Le résultat est positif, les salariés trouvent du boulot. C'est très bien mené par le CCAS. J'ai visité les Restos du cœur il y a quelques semaines. Je tiens à saluer des commerçants qui ont participé très discrètement à la demande des Restos du cœur. Il y a un esprit de solidarité.

M. DAZAS

Est-ce que l'objectif est de continuer à baisser les subventions ?

M. BENAS

L'objectif est là, mais il faut aider au minimum les associations. Celles qui ont besoin d'animateurs, celles qui font des animations. Le tissu associatif reste fragile. De nouvelles associations apparaissent. On se concentre sur les associations qui ont des actions qui touchent les enfants.

M. FORTIN

Vous avez évoqué le poids de l'histoire. Je remarque quand même qu'on subventionne beaucoup les associations confessionnelles. Je ne vois pas le but de certaines de ces associations. J'aimerais vraiment qu'on prenne en compte le principe de laïcité. J'en avais parlé l'année dernière, je m'attendais à avoir un bilan de ces associations, peut-être que cette année, j'aurai la réponse. Certaines associations ont une aide au démarrage depuis 4 ans. Il faut plus prendre en compte le principe de laïcité.

Mme LAVAUD

Je m'abstiens car vous ne prenez pas en compte les remarques émises par votre première adjointe, d'autres adjoints ou des conseillers municipaux.

M. BENAS

Vous n'avez pas compris qu'un conseil municipal n'est pas un lieu où un groupe ou une majorité résout ses problèmes. Lors d'un conseil municipal on avance et on construit.

Après examen, le Conseil Municipal, par 25 voix « pour » et 2 abstentions, émet un avis favorable sur ces propositions.

FORUM AGRICOLE 2012 : DEMANDE DE SUBVENTION

En 2011, l'ADEF A Vienne et la Mission Locale de la Vienne ont organisé un Forum Agricole à Neuville du Poitou.

Il est proposé de reconduire cette opération à Loudun le Mercredi 14 Mars 2012 à l'Espace Culturel René Monory.

L'objectif de cette action vise à permettre la rencontre des demandeurs d'emploi et des agriculteurs à la recherche de main d'œuvre, et informer sur les métiers agricoles.

L'ADEF A sollicite une subvention de 2 000 €.

M. BENAS

La demande est de 2 000 €. En Commission Affaires Générales, on avait évoqué 500 €.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le versement d'un montant de 500 €.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU SECOURS POPULAIRE DE LOUDUN

En 2004, une convention a été passée avec l'Association « Secours Populaire » pour une mise à disposition à titre gratuit du local situé au rez-de-chaussée de l'ancienne gare de Loudun (cellule N° 4) d'une superficie de 163,50 m².

En fonction des besoins de l'association, il a été nécessaire de mettre à disposition un second local situé au 1^{er} étage de la gare, au-dessus du local existant du Secours Populaire.

Il convient donc de signer un avenant avec cette association pour cette modification, la superficie totale étant de 89,90 m².

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION « AIDE AUX DEVOIRS »

En date du 14 Mai 2003, une convention a été passée avec l'association « Aide aux Devoirs » pour une mise à disposition de locaux à titre gratuit pour la pratique de ses activités, dont un local situé Maison de l'Ancienne Comédie.

En fonction des besoins de l'association, il a été nécessaire de mettre à disposition un local supplémentaire situé au rez-de-chaussée de la Maison de l'Ancienne Comédie, salle également utilisée par l'Ecole de Musique, d'une superficie de 33,30 m².

Il convient donc de passer un avenant avec l'association « Aide aux Devoirs » pour l'utilisation de cette salle supplémentaire.

M. FORTIN

Le bâtiment de l'ancienne comédie fait il partie des bâtiments à mettre aux normes accessibilité en 2015 ?

M. GREILLET (Directeur Général des Services) à la demande de M. BENAS)

L'APAVE présente son rapport le mois prochain.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

SUPPRESSION DE L'INDEMNITE D'IMMOBILISATION

VU la délibération du 29 Août 2007 modifiant les compromis de vente de parcelles dans les lotissements ;

VU l'avis favorable de la Commission « Urbanisme-Travaux » en date du 8 Décembre 2011 ;

CONSIDERANT que les primo accédants financent globalement (en majorité) leur projet de construction et se trouvent parfois dans l'impossibilité d'apporter les 5 % du prix HT du terrain représentant l'indemnité d'immobilisation ;

il est proposé au Conseil Municipal de ne plus demander aux futurs acquéreurs cette indemnité d'immobilisation lors de la signature du compromis de vente.

La globalité de la somme serait réglée à la signature de l'acte chez le Notaire.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la suppression de la demande des 5 % de l'indemnité d'immobilisation.

DESTOCKAGE DE LA PARCELLE ZY 300 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SAFER

VU la convention SAFER signée le 16 Février 2009,

La SARL La Sapinette a l'intention d'aménager un lotissement sis « derrière St Lazare ». Ce projet doit tenir compte du PLU et notamment de l'orientation d'aménagement de la zone.

Par courrier en date du 16 Décembre 2011, la SARL La Sapinette (Roiffé) a fait part de son intention de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée ZY 300 d'une superficie de 1 430 m².

Cette parcelle est propriété de la SAFER pour le compte de la Commune de Loudun.

Aussi, la SAFER se propose de vendre la parcelle Section ZY 300 (origine BOIRY, stock SAFER) au prix de 4 290 € (soit 3 € le m²).

La SAFER sollicite l'accord de la commune pour le destockage de la parcelle ZY 300 dans le cadre de la convention.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ émet un avis favorable sur le destockage de la parcelle ZY 300 ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

CONVENTION AMIABLE DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AVEC LA SOREGIES POUR L'ETABLISSEMENT D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

En vue de l'établissement d'un poste de transformation HTA/BT, SOREGIES Réseau de Distribution, a sollicité la collectivité afin qu'elle mette à sa disposition, gratuitement, 5 m² du terrain Section C sis Chemin du Bué – Le Haut Niré.

Ce nouveau poste est nécessaire à l'exploitation du réseau de distribution électrique dont il fera partie intégrante.

Il est donc proposé de passer une convention amiable de mise à disposition d'une parcelle de terrain entre les parties.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ☒ émet un avis favorable sur cette proposition ;
- ☒ autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL SUR LA ZONE INDUSTRIELLE

La Ville de Loudun envisage la construction d'un bâtiment industriel de 500 m² estimé à 470 000 € HT, destiné à l'accueil de la Sté OUTILEC (coût du bâtiment estimé à 370 000 € HT).

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il convient de lancer les études préalables nécessaires à cet investissement.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à :

- ✓ déposer la déclaration préalable et le permis de construire ;
- ✓ lancer la consultation des entreprises ;
- ✓ signer le marché correspondant ;
- ✓ déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général.

LANCEMENT DES CONSULTATIONS POUR DES MISSIONS D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays Loudunais ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 Juin 2011 autorisant le dépôt d'un dossier de demande de labellisation Viennopôle ;

VU la décision de la Commission Permanente du Conseil Général relative à la labellisation du Viennopôle de Loudun ;

VU la délibération du Conseil de Communauté de Communes du Pays Loudunais en date du 29 Juin 2011 relative au Viennopôle ;

VU l'accord en date du 2.12.2011 du Comité de Pilotage VIVENDI GERIS pour le financement des études économiques ;

CONSIDERANT que la Ville de Loudun et la Communauté de Communes du Pays Loudunais souhaitent une approche globale en matière de développement économique ;

CONSIDERANT l'intérêt de lancer une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour effectuer des missions :

- ✓ de réalisation d'un schéma de développement économique ;
- ✓ d'assistance économique ;
- ✓ de prospection économique ;

CONSIDERANT l'intérêt de mutualiser ces missions pour la Ville de Loudun et la Communauté de Communes du Pays Loudunais ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

☞ d'émettre un avis :

- sur le lancement d'une mission d'assistance économique pour la Ville de Loudun et la Communauté de Communes du Pays Loudunais qui serait répartie en trois lots :
 - réalisation d'un schéma de développement économique ;
 - assistance économique ;
 - prospection économique ;
- sur la mise en œuvre d'une convention de remboursement des frais correspondant à la part de la mission réalisée pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Loudunais ;

☞ d'autoriser Monsieur le Maire :

- à déposer les demandes de subventions correspondantes ;
- à signer la convention de remboursement avec la Communauté de Communes ;
- à signer les conventions à intervenir et tous les documents se rapportant à ce dossier.

M. FORTIN

Est-ce que le financement sera conjoint ?

M. BENAS

Oui, la commune reste maître d'ouvrage en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Loudunais. On a 20 000 € de GERIS, 17 000 € du Conseil Général, on va faire aussi une demande auprès du Conseil Régional et d'une enveloppe parlementaire. L'enveloppe globale sera très intéressante pour 18 mois de mission. Il y aura une part fixe et une part variable, c'est pour ça qu'on n'a pas indiqué le montant global.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

☞ émet un avis favorable :

- sur le lancement d'une mission d'assistance économique pour la Ville de Loudun et la Communauté de Communes du Pays Loudunais qui serait répartie en trois lots :
 - réalisation d'un schéma de développement économique ;
 - assistance économique ;
 - prospection économique ;
- sur la mise en œuvre d'une convention de remboursement des frais correspondant à la part de la mission réalisée pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Loudunais ;

☞ autorise Monsieur le Maire :

- à déposer les demandes de subventions correspondantes ;
- à signer la convention de remboursement avec la Communauté de Communes ;
- à signer les conventions à intervenir et tous les documents se rapportant à ce dossier.

CONVENTION DE FINANCEMENT D'UNE MISSION D'ASSISTANCE ET DE PROSPECTION ECONOMIQUE DANS LE CADRE DU VIENNOPOLE DE LOUDUN
--

Vu la décision du comité d'engagement de la mission de revitalisation du Nord-Vienne, présidé par Madame le Sous-préfet de Châtelleraut, en sa séance du 2 décembre 2011 ;

Vu l'avis de la commission économie, commerce et artisanat de la Ville de Loudun en date du 5 décembre 2011 ;

Vu l'avis de la commission affaires générales en date du 14 décembre 2011 ;

Vu l'avis de la commission affaires générales en date du 16 janvier 2012 ;

Dans le cadre de l'aménagement du Vienno-pôle de Loudun, la Ville de Loudun propose une action d'assistance et de prospection économique. Cette action comporte deux volets :

- Une mission d'assistance afin d'accompagner les entreprises du territoire de la Ville de Loudun à trouver de nouvelles sources d'activité. Cette action vise à détecter les potentiels de développement des entreprises et à les accompagner dans leur mise en œuvre ;
- Une mission de prospection de nouvelles entreprises en les aidant à s'installer sur le Vienno-pôle de Loudun.

La durée de la mission serait de 18 mois à compter de la date de notification du marché.

Le comité d'engagement de la mission de revitalisation du Nord-Vienne, présidé par Madame le Sous-Préfet de Châtelleraut, a validé en sa séance du 2 décembre 2011 l'octroi d'une subvention de 20 000 € en faveur de la Ville de Loudun visant à permettre la réalisation de la mission d'assistance et de prospection économique.

Il convient de conclure une convention définissant les engagements réciproques des parties pour le cofinancement de la mission portée par la Ville de Loudun.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ émet un avis favorable sur cette opération ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de cofinancement ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

MISSION D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRANCHE 1 DU VIENNOPOLE DE LOUDUN

Dans le cadre de l'écriture du projet Viennopôle, il est nécessaire de disposer d'un état des lieux du site.

Ce diagnostic de la zone permettrait d'apporter les éléments nécessaires à la définition du programme d'actions. Un avant projet précis pourrait être ainsi arrêté, accompagné des schémas d'aménagements nécessaires à la réalisation du programme débutant par sa tranche 1.

La mission comprendrait l'élaboration :

- ✓ d'un diagnostic de l'existant en matière de signalétique, espaces verts et voirie ;
- ✓ d'un cahier des charges, des esquisses de projets et la formulation de préconisations chiffrées.

La tranche 1 de l'opération Viennopôle consiste principalement en la réorganisation de la signalisation, le traitement des espaces verts et l'aménagement de voirie :

- ✓ La signalétique est soit absente, soit disposée de manière désordonnée et « dépassée » ;
- ✓ L'agencement des paysages et des espaces verts doit être pensé et en partie réalisé avant l'installation des entreprises, afin d'établir un plan homogène entre les parcelles réservées aux entreprises, et celles prévues pour les espaces verts communs ;
- ✓ La voirie actuelle nécessite des aménagements afin de répondre aux mieux aux prescriptions du cahier des charges Viennopôle.

Les préconisations devront avoir pour objectifs de :

- ✓ Répondre au cahier des charges relatif à la labellisation Viennopole de la zone industrielle ;
- ✓ Définir les besoins en signalisation et les moyens de les satisfaire ;
- ✓ Rationnaliser et optimiser la signalétique existante afin de ne pas surmultiplier les panneaux de signalisation et l'harmoniser ;
- ✓ Mieux informer et orienter les usagers ;
- ✓ Mettre en valeur les espaces verts afin que les usagers se les approprient ;
- ✓ Créer des espaces de vie ;
- ✓ Rendre accessible les voiries et développer les liaisons douces

Ces éléments répondent au cahier des charges Viennopôle du Conseil Général de la Vienne demandant la réalisation d'un diagnostic de l'existant puis d'un cahier des charges présentant des propositions d'aménagement.

M. BENAS

On va travailler sur ce sujet avec le Club des Entreprises et son nouveau Président, M. REGENT, qui est très dynamique.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire :

- ✎ à lancer la consultation MAPA ;
- ✎ à signer les marchés et tous les documents s'y rapportant.

REVISION DES TARIFS DE CARTES DE PÊCHE

A la demande de l'association, il est proposé de fixer les tarifs des Cartes de Pêche à compter du 1^{er} Janvier 2012 comme suit :

✎ Carte annuelle	60.00 €
✎ Journée d'ouverture	15.00 €
✎ Journée	5.00 €

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition.

PROJET DE « SALON DES ANTIQUAIRES PROFESSIONNELS »

M. Pierre BLUM, Président du Club Richelieu souhaite organiser les 27 et 28 mai 2012, un Salon des Antiquaires professionnels à Loudun à la Collégiale Sainte-Croix. L'organisateur espère entre 500 et 1 500 personnes par jour avec un tarif de 3 € l'entrée. De même, chaque exposant achètera son emplacement (200 € par exposant). Quarante exposants sont attendus. Dans un premier temps M.BLUM avait demandé la location de l'Espace Culturel Monory mais pour des raisons de configuration du lieu et de la fragilité du sol (parquet), il lui a préféré la Collégiale Sainte Croix.

Aussi, dans la mesure où il s'agit d'une opération à caractère commercial avec des Antiquaires professionnels et s'agissant d'un premier Salon, il est proposé de demander à l'organisateur le tarif appliqué aux entreprises à savoir 847 € (selon les tarifs votés au Conseil Municipal du 19 octobre 2011 pour l'Espace Culturel René Monory), somme forfaitaire pour le week-end.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

RESIDENCE DE CREATION MAWNDOE DU 30 JANVIER AU 10 FEVRIER 2012

L'association *Talents d'Ailleurs* organise une résidence de création pour son artiste adhérent Mawndoé, artiste professionnel, chanteur du groupe YELEEN qu'il a créé en 2001. Actuellement Mawndoé réside au Burkina Faso.

L'association *Talents D'ailleurs* a pour objectif de soutenir et d'accompagner les artistes venus d'ailleurs, dans le développement de leur carrière à l'international. La Résidence de création est portée par l'association qui a bénéficié d'un subventionnement du Conseil Régional dans le cadre du *Plan Musiques Actuelles*.

Un Groupe de 8 musiciens poitevins et loudunais a été constitué autour de Mawndoé. Un spectacle sera donné à l'issue de la Résidence le 10 février à l'Espace Culturel Monory et débutera une tournée en Région.

Cette résidence de création se déroulera sur 2 semaines et fera l'objet de nombreuses rencontres avec la population, notamment les Lycéens de Loudun.

Cette création en résidence est permise par l'aide régionale et la mise à disposition pour les artistes de l'espace Culturel René Monory.

Il est proposé que cet Espace René Monory soit mis à disposition gratuitement pour l'association porteuse de la résidence.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

VENTE DE CATALOGUES D'EXPOSITION DE DOMINIQUE BAILLY

La Ville de Loudun programme des expositions d'artistes professionnels à la Collégiale Sainte-Croix. Du 18 février au 29 avril 2012, Dominique BAILLY, sculpteur reconnu du milieu artistique, est invitée à exposer à la Collégiale. Pour pouvoir développer et conforter ce lieu d'exposition d'art contemporain, et pour garder un historique des productions artistiques dans ce lieu, il est prévu de faire un catalogue d'exposition. Ce catalogue sera également un moyen de promotion du lieu et de l'artiste.

Il est proposé que ce catalogue soit vendu au tarif de 6 €.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

MEDIATHEQUE : DON DU RELIQUAT DE LA BRADERIE ORGANISEE LE 10 DECEMBRE 2011

La médiathèque de Loudun a vendu 2 800 documents lors de la braderie du 10 Décembre 2011. Le reliquat, soit 4 000 documents, était initialement voué à être détruit.

Il est proposé de faire un don du reliquat comme suit :

- ✎ 7/8 cartons pourraient être adressés au Burkina-Faso, dans le cadre du jumelage avec Ouagadougou. Une partie des ouvrages serait envoyée à destination de la bibliothèque de Nongr'Masson (livres enfants, romans, classiques ...) et une autre partie à la bibliothèque du Parc Urbain Bang-Weongo (livres GEO comme demandé lors du séjour) qui est doté d'un espace d'éducation environnementale.
- ✎ Le reste pourrait être remis à l'ONG Bibliothèques sans Frontières qui a contacté la ville de Loudun, via l'Association des Auteurs francophones, pour mener une opération d'envergure afin de récolter des livres à destination des bibliothèques d'Haïti.

Ces 4 000 documents ayant déjà fait l'objet d'un tri pour la braderie, la médiathèque garantit l'état des documents qui seraient ainsi donnés.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

MEDIATHEQUE : PILON DE DOCUMENTS

La médiathèque de Loudun souhaite pilonner un certain nombre de documents conformément à la procédure et aux critères de désherbage votés par le Conseil Municipal le 2 septembre 2010.

Ce pilon a pour objectif de nettoyer la base de données et les collections des documents trop usagés et en mauvais état.

Ce pilon concerne 3588 documents pilonnés par l'équipe selon des critères techniques et 160 documents perdus par nos adhérents ou manquants.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

DECISIONS	
13.12.2011	Emprunt de 140 000 € auprès de la Banque Populaire – Budget Eau (annule et remplace la décision N° 3113 du 17.10.2011)
5.01.2012	Renégociation des contrats d'assurance – Lot 1 : Assurance des véhicules automobiles – GROUPAMA.
6.01.2012	Fourniture et livraison de combustibles pour l'année 2012 – Marché Entreprise CHAPUS PRODUITS PETROLIERS.
6.01.2012	Travaux de mise en conformité électrique et pré-cablage de l'Hôtel de Ville – Marché unique – Entreprise INEO ATLANTIQUE.
13.01.2012	Convention d'occupation précaire avec la Sté INTERBALLAST FIBRELEC pour la location d'un atelier de 1 000 m ² au 38 rue des Aubuies à Loudun pour l'année 2012.

ARRÊTES

14.12.2011	Interdiction d'utilisation du terrain d'honneur du 16 Décembre au 18 Décembre 2011 inclus en raison des conditions atmosphériques et des prévisions météorologiques.
15.12.2011	Ouverture d'établissement recevant du public – Hôtel Renaudot
20.12.2011	Arrêté prescrivant le déneigement des trottoirs par les habitants.
4.01.2012	Interdiction d'utilisation du terrain d'honneur le Samedi 7 Janvier 2012 en raison des conditions climatiques.
11.01.2012	Fermeture de l'école maternelle « Les Lutins » et de l'école élémentaire du Martray les Jeudi 12 et Vendredi 13 Janvier 2012.

INFORMATIONS DIVERSES**AGENDA 1^{ER} TRIMESTRE 2012**

Jeudi 2 Février 2012	18 H 30	Commission « Culture, Relations extérieures »
Lundi 6 Février 2012	18 H 30	Commission « Education, Enfance-Jeunesse »
	20 H 00	Commission « Agriculture, Développement durable, Espaces verts »
Mardi 7 Février 2012	19 H 30	Commission « Urbanisme, Travaux »
Mercredi 8 Février 2012	20 H 00	Commission Affaires Générales (budgets 2012)
Lundi 13 Février 2012	18 H 00	Commission Accessibilité
	20 H 00	Commission « Economie, Commerce, Artisanat »
Mercredi 15 Février 2012	16 H 30	Comité Technique Paritaire
Mercredi 22 Février 2012	20 H 00	Conseil Municipal
Lundi 19 ou 26 Mars 2012	19 H 00	C.C.A.S. (budget)
Mercredi 21 ou 28 Mars 2011	20 H 00	Conseil Municipal

MISSION DE REVITALISATION DU NORD-VIENNE PAR LE CABINET GERISVOIR ANNEXE 2

QUESTIONS DIVERSES

M. DAZAS

Serait-il possible de délibérer sur le remplacement de Mme BOUCHET à la CCPL. Mme DUBOIS la remplacerait.

M. BENAS

Nous le prenons en compte pour le prochain conseil, séance lors de laquelle on votera également le budget. Je vous informe que nous allons organiser des Portes Ouvertes de la Mairie pour présenter les travaux d'accessibilité et pouvoir aller à la rencontre des services, d'Avril à Juin, en semaine, mais également le samedi. Dans la salle du recensement, on pourrait présenter les projets structurants de la Ville d'ici à trois ans. C'est une information citoyenne qui pourra ensuite s'ouvrir sur une consultation citoyenne sur les projets structurants.

M. FORTIN

Est-ce que le placard dédié à l'opposition sera ouvert ?

M. GREILLET (Directeur Général des Services) à la demande de Monsieur le Maire

Son aménagement doit se faire dans le cadre de l'accessibilité.

M. BENAS

Vous serez invités pour participer à ces portes ouvertes.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 55.

- Annexe 1 -

Subventions aux associations

<i>Nom de l'Association</i>	<i>Rappel 2011</i>	<i>Montant 2012</i>	<i>Observations</i>
<u>Enseignement - Culture - Loisirs</u>			
Amis de Gabriel Fauré	3 200,00 €	3 200,00 €	
Amis de Saint Alléaume	600,00 €	500,00 €	
Amis de Théophraste Renaudot	4 000,00 €	4 000,00 €	
Art et culture en Pays Loudunais	200,00 €	150,00 €	
Art Scénic			Projet de concert lors de la Fête des Jardins.
Ass. "communiquer, lire, écrire"	2 000,00 €	2 000,00 €	
Atelier d'Arts Plastiques	5 700,00 €	5 700,00 €	
Bibliothèque pédagogique	850,00 €	850,00 €	
Carre d'As	100,00 €	100,00 €	
Channel 86 (ex CIPL)	0,00 €	0,00 €	
Club informatique	500,00 €	400,00 €	
Collectif de la Tour		100,00 €	
Comité de Jumelage	17 000,00 €	17 000,00 €	
Coutumes et légendes du Pays Loudunais	160,00 €	300,00 €	(dont 140 € brochures)
Ecole de Cordes	3 000,00 €	4 000,00 €	
Huit et demi	1 000,00 €	1 000,00 €	
Images et Mémoires du Loudunais	150,00 €	0,00 €	
Laéta	1 300,00 €	2 050,00 €	Détail : 1000 Projet inter-lycées - 900 cousins d'Amérique - 150 jeune public -
Lycée Guy Chauvet (Festival Tolérance et solidarité)	3 000,00 €	3 500,00 €	
Société historique	800,00 €	700,00 €	
Théâtre de la Reine Blanche	9 750,00 €	9 750,00 €	
Théâtre Pimprenelle	100,00 €		(Arrêt assoc. En 2011)
Total	53 410,00 €	55 300,00 €	

Subventions aux associations

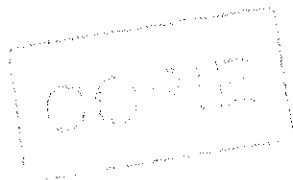
<i>Nom de l'Association</i>	<i>Rappel 2011</i>	<i>Montant 2012</i>	<i>Observations</i>
<u>Sports</u>			
Académie de danse	500,00 €	0	
ADAL (Athlétisme)	2 000,00 €	1 700,00 €	
Aéro Club	1 300,00 €	800,00 €	
Amis de la pétanque			
ASNL	1 200,00 €	800,00 €	
Association gymnique	2 500,00 €	2 500,00 €	1500 subv.fonc+ 1000 € apprentie
Badminton	200,00 €	250,00 €	(dont 50€ achat raquettes)
Baleine Loudunaise			
Basket			Arrêt assoc.
Cercle d'escrime	300,00 €	300,00 €	
Club de Tir	480,00 €	400,00 €	
Club des Sauveteurs Loudunais	750,00 €	450,00 €	
Club hippique	8 000,00 €	7 500,00 €	
Compagnie des Archers	400,00 €	900,00 €	(dont 500 € achat 5 arcs)
Cours Toujours	300,00 €	200,00 €	
Cyclotourisme	400,00 €	0,00 €	
Équipe Agritubel			Arrêt assoc.
Football Club	8 200,00 €	7 500,00 €	
Hand Ball	9 000,00 €	8 000,00 €	
Judo Club	2 400,00 €	2 100,00 €	
Sous-total	37 930,00 €	33 400,00 €	

<i>Nom de l'Association</i>	<i>Rappel 2011</i>	<i>Montant 2012</i>	<i>Observations</i>
Kung Fu	500,00 €	500,00 €	
Les Foulées Loudunaises	1 500,00 €	1 500,00 €	
Marche et Rêve		0,00 €	
Moto Club			
Rugby	6 000,00 €	6 500,00 €	
Section Ufolep du Véloce Club	350,00 €	250,00 €	
Syndicat de Chasse Loudun-Rossay	200,00 €	0,00 €	
Syndicat de Chasse Loudun-Véniers	200,00 €	0,00 €	
Tennis Club	800,00 €	3 000,00 €	prise en charge sal. Anim. (coût/an 4500 €)
Tennis de table	2 100,00 €	2 100,00 €	
Twirling bâton	1 800,00 €	1 800,00 €	
Véloce Club	1 500,00 €	1 200,00 €	
Volley	2 500,00 €	3 500,00 €	2100 + 1000 salaire anim. + 400 si match gala
Sous-total	17 450,00 €	20 350,00 €	
Total	55 380,00 €	53 750,00 €	

Subventions aux associations

<i>Nom de l'Association</i>	<i>Rappel 2011</i>	<i>Montant 2012</i>	<i>Observations</i>
<u>Associations Sociales</u>			
ACAT (Abolition torture)	250,00 €	250,00 €	
Action Catholique des Enfants	100,00 €	100,00 €	
ADMR			
Aide aux Devoirs	1 700,00 €	1 700,00 €	
Alcool Assistance (Croix d'or)	600,00 €	600,00 €	
Amicale des handicapés	600,00 €	600,00 €	
Amnesty International	300,00 €	250,00 €	
Assistants familiaux et assistants maternels			arrêt assoc.
Association des bénéficiaires du RMI			arrêt assoc.
Café Signes		500,00 €	Projet concert cinématik slam 11/5/2012
Donneurs de sang	150,00 €	300,00 €	(dont 150 € particip. Achat drapeau)
Dynamob	2 500,00 €	2 500,00 €	
La Première Chance	500,00 €	500,00 €	
Marjolaine	350,00 €	350,00 €	
Section locale veufs et veuves dite de conjoints survivants	300,00 €	300,00 €	
Sous-total	7 350,00 €	7 950,00 €	
Les Restos du Cœur	600,00 €	600,00 €	CCAS
Secours catholique	2 000,00 €	2 000,00 €	CCAS
Secours populaire	900,00 €	900,00 €	CCAS
Sous total CCAS	3 500,00 €	3 500,00 €	
Total	10 850,00 €	11 450,00 €	dont 3 500 € CCAS

- Annexe 2 -



Monsieur Eleftherios BENAS
Maire
Hôtel de Ville
1, rue Gambetta
86200 Loudun

Châtelleraut, le 19 janvier 2012

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à votre demande, j'ai le plaisir de vous adresser ci-après le bilan intermédiaire au 31 décembre 2011 de la mission de revitalisation confiée à notre cabinet pour le Nord-Vienne.

Pour mémoire, celle-ci a démarré courant décembre 2009 et prendra fin au 31 décembre 2012. L'objectif fixé porte sur la création d'au moins 475 emplois dans les secteurs de l'industrie et des services (hors commerces) sur les 3 bassins retenus (Châtelleraudais, Loudunais, Futuroscope).

Vous pourrez constater dans les chiffres joints qu'en dépit de sa dimension et de son enclavement, le territoire loudunais a pleinement bénéficié du dispositif, preuve du dynamisme de son tissu économique.

Je reste à votre disposition pour apporter les compléments d'information qui vous seraient nécessaires.

Vous souhaitant bonne réception, je vous d'agrée, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

José Manuel García

Responsable régional



Mission de revitalisation du Nord-Vienne

Bilan intermédiaire au 31 décembre 2011

Dossiers / Emplois :

	Total	Loudunais	
Dossiers validés	45	11	24%
Emplois programmés	531	101	19%
Emplois créés	273	46	17%

Typologie d'entreprises :

	Total	Loudunais	
Créations (< 3 ans)	8	2	25%
Développement (> 3 ans)	26	9	35%
Emplois créés	273	46	17%

Activités :

	Loudunais	
Industrie	7	64%
Agro-alimentaire	2	18%
BTP	2	18%

Financements accordés :

- Prêts transformables en subvention : 252,5 K€
- Prêts Crédit Agricole : 654 K€